

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
15 AVRIL 2020**

MERCREDI, le quinzième jour du mois d'avril deux mille vingt (15 avril 2020), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2020-04-072

2. SÉANCE À HUIS CLOS

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que le 5 avril dernier, le premier ministre a prolongé cet état d'urgence jusqu'au 4 mai 2020;

Considérant que l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par téléconférence Zoom.

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence Zoom.

Adoptée.

2020-04-073

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Séance tenue à huis clos;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2020;
5. Gestion du personnel :
 - a. Mise à pied temporaire;
 - b. Mesure disciplinaire 1 – employé numéro 700001;
 - c. Mesure disciplinaire 2 – employé numéro 700001;
6. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Demande de soutien financier temporaire – Corporation de Transport adapté et collectif des Chenaux;
 - c. Adoption de la planification stratégique touristique 2020-2023;
 - d. Accompagnement en gestion documentaire – proposition de Gestar;
 - e. Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;
 - f. Collecte des encombrants – mai 2020;
 - g. Report de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales;
7. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité des règlements municipaux;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande);
 - i. MRC de Bécancour – projet de règlement modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'autoriser certains usages agricoles à l'intérieur de l'affectation industrielle lourde;
 - ii. MRC de Portneuf – adoption du règlement numéro 394 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Deschambault-Grondines;
 - iii. MRC de Maskinongé – adoption du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé afin d'autoriser la garde de poules à des fins récréatives dans les zones d'aménagement en réserve ainsi que pour autoriser les parcs et espaces verts dans l'affectation industrielle régionale;
 - c. Avis de motion pour l'adoption prochaine du règlement 2020-122 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
 - d. Résolution d'adoption du projet de règlement 2020-122 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
 - e. Résolution de demande d'avis au ministre sur le projet de règlement 2020-122 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
 - f. Résolution pour l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2020-122 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
8. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
- h. Comité touristique;
- 9. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants :
 - i. Soutien aux activités et évènements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
- 10. Développement économique :
 - a. Demande de moratoire;
- 11. Appuis demandés :
- 12. Correspondance déposée :
 - a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Le projet « Plateforme agricole de la Mauricie » a été choisi et priorisé par les membres du comité régional de sélection de la Mauricie;
 - b. Tremblay Bois Avocats – Gestion contractuelle – Adjudication de contrats – Transport adapté et collectif des Chenaux;
 - c. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec – Mesure 13.1 Soutien aux actions en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu – Des Chenaux Récolte – Démarrage;
 - d. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Fonds régions et ruralité – Volet Soutien au rayonnement des régions;
 - e. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation – Projet plateforme agricole en Mauricie;
- 13. Pour votre information :
 - a. Annulation de la Journée de la Famille;
 - b. Entente relative au Fonds région et ruralité;
 - c. Rapport final – Place aux jeunes - MRC des Chenaux 2019-2020;
- 14. Autres sujets;
- 15. Période de questions;
- 16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2020-04-074

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2020

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 18 mars 2020.

Adoptée.

5. GESTION DU PERSONNEL

2020-04-075

5a. MISE À PIED TEMPORAIRE

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19;

Considérant que la MRC des Chenaux a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la COVID-19 se transmet notamment par le contact étroit avec une personne infectée ou lors du contact des mains avec des surfaces infectées;

Considérant que les inspecteurs en évaluation foncière, madame Maisa Lebel, monsieur Guy Giguère et monsieur Simon Labarre sont en constant contact avec les citoyens dû à leur rôle et fonction;

Considérant qu'il est nécessaire de protéger la santé et la sécurité des inspecteurs en évaluation foncière et des citoyens de la MRC des Chenaux;

Considérant que la MRC des Chenaux n'avait pas d'autres tâches à attribuer aux inspecteurs en évaluation foncière;

Considérant que le directeur général a signifié aux inspecteurs en évaluation foncière une mise à pied temporaire effective à compter du 13 mars 2020 attribuable à ce cas de force majeure;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux ratifie la décision du directeur général de mettre à pied temporairement les inspecteurs en évaluation foncière à compter du 13 mars 2020 dû à la pandémie de la COVID-19,

Adoptée.

2020-04-076

5b. MESURE DISCIPLINAIRE 1 – EMPLOYÉ NUMÉRO 700001

Considérant que l'employé numéro 700001 a émis des commentaires irrespectueux envers les décisions de la direction concernant les mesures mises en place pour la gestion du télétravail;

Considérant que des demandes de travail ont été faites par des municipalités participantes à l'entente intermunicipale en lien avec le service d'urbanisme et que l'employé numéro 700001 a manifesté son désaccord à effectuer les tâches demandées;

Considérant que l'employé numéro 700001 a fait preuve d'insubordination envers la direction en refusant d'exécuter certaines tâches administratives;

Considérant que le comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux recommande au conseil de la MRC des Chenaux de suspendre l'employé numéro 700001 pour une journée sans solde (7,75 heures);

Considérant que la date de cette journée de suspension lui sera communiquée dans les jours précédant son imposition par le directeur général de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyée par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, que le conseil de la MRC des Chenaux suspende l'employé numéro 700001 pour une journée, sans solde.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-04-076-1

5c. MESURE DISCIPLINAIRE 2 – EMPLOYÉ NUMÉRO 700001

Considérant que l'employé numéro 700001 a enfreint le code d'éthique des employés de la MRC des Chenaux en négligeant de mentionner à son supérieur immédiat qu'un dossier dans lequel il œuvrait présentait un conflit d'intérêts;

Considérant qu'à plusieurs reprises, l'employé numéro 700001 a tenté de favoriser l'acceptation de ce dossier malgré les directives contraires de son supérieur immédiat;

Considérant que le comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux recommande au conseil de la MRC des Chenaux de suspendre l'employé numéro 700001 pour trois jours sans solde (22,25 heures);

Considérant que les dates de ces journées de suspension lui seront communiquées dans les jours précédant leur imposition par le directeur général de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux suspende l'employé numéro 700001 pour trois journées (22,25 heures) sans solde.

Adoptée.

6. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2020-04-077

6a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 12723 à 12774 ainsi que les autres sommes déboursées au 7 avril 2020 totalisant 558 755,61 \$.

Adoptée.

2020-04-078

6b. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER TEMPORAIRE – CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX

Considérant que dans le contexte de la COVID-19, plusieurs organismes de transports collectifs régionaux n'ont pas encore reçu du ministère des Transports du Québec le solde de la subvention pour le transport collectif et interurbain pour l'exercice 2019;

Considérant que la Corporation de Transport adapté et collectif des Chenaux fait partie des organismes de transports qui n'ont pas reçu le solde de la subvention pour l'exercice 2019;

Considérant que le solde de la subvention qui n'a pas été perçue par la Corporation de Transport adapté et collectif des Chenaux est de l'ordre de 98 000 \$;

Considérant que la Corporation de Transport adapté et collectif des Chenaux a des comptes échus de plus de 117 000 \$ et que la corporation dispose d'environ 97 000 \$ en liquidité;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que selon un budget de caisse déposé par la Corporation de Transport adapté et collectif des Chenaux, un besoin de l'ordre de 60 000 \$ serait nécessaire pour assurer le maintien de l'organisation jusqu'au déboursement des subventions;

Considérant l'importance de la Corporation de Transport adapté et collectif des Chenaux pour le territoire de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accorde un prêt temporaire de 60 000 \$, sans remboursement d'intérêt et de capital, à la Corporation de Transport adapté et collectif des Chenaux.

Il est également résolu que le prêt temporaire de 60 000 \$ soit remboursable dès la réception des subventions (solde résiduelle de l'année 2019 ou subvention pour l'année 2020) déboursées par le ministère des Transports du Québec à la MRC des Chenaux,

Adoptée.

2020-04-079

6c. ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE TOURISTIQUE 2020-2023

Considérant que pour faire suite à un forum touristique qui s'est tenu en 2017, les participants ont souligné l'importance pour la MRC des Chenaux, de se doter d'une planification stratégique touristique;

Considérant que grâce à un support financier provenant de Tourisme Mauricie, la MRC des Chenaux a pu embaucher un consultant qui a accompagné le comité touristique de la MRC des Chenaux pour l'élaboration de la planification stratégique 2020-2023;

Considérant qu'afin de réaliser les actions de la planification stratégique 2020-2023 pour l'année 2020, la MRC des Chenaux a déjà approuvé un budget de 27 000 \$ à même son budget 2020;

Considérant que la planification stratégique touristique 2020-2023 a été présentée aux membres du conseil;

Considérant que le Comité touristique de la MRC des Chenaux recommande l'adoption de la planification stratégique touristique 2020-2023;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte la planification stratégique touristique 2020-2023.

Adoptée.

2020-04-080

6d. ACCOMPAGNEMENT EN GESTION DOCUMENTAIRE – PROPOSITION DE GESTAR

Considérant que l'implantation d'un système de gestion documentaire efficace pour chacun des départements de la MRC des Chenaux demande des ressources professionnelles en la matière;

Considérant qu'une proposition d'accompagnement a été présentée par l'entreprise Gestar en ce sens;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la proposition, au coût de 4 900 \$ avant taxes, met à la disposition de la MRC, une ressource professionnelle experte en gestion documentaire municipale, pour une période de 5 jours, afin d'accompagner sur place le personnel dans le démarrage du déploiement du système de gestion documentaire;

Par ces motifs, il est proposé par Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospere-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte la proposition de l'entreprise Gestar, d'une somme de 4 900 \$ avant taxes, pour un accompagnement en gestion documentaire.

Adoptée.

2020-04-081

6e. PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que cette pandémie et les mesures restrictives afférentes affectent grandement les entreprises de toutes les régions et plus particulièrement les commerces locaux et les entreprises de services;

Considérant que dans ce contexte, le gouvernement met en place une mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19;

Considérant que les modalités de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 dans le cadre des Fonds locaux d'investissement ont été autorisées le 31 mars 2020;

Considérant qu'une enveloppe de 150 millions de dollars est rendue disponible aux MRC et aux Villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises;

Considérant que les membres du conseil des maires de la MRC des Chenaux ont pu prendre connaissance du projet de contrat de prêt à intervenir entre la MRC des Chenaux et le Gouvernement du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le contrat de prêt consenti par le Gouvernement du Québec pour mettre en place le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, ladite entente.

Adoptée.

2020-04-082

6f. COLLECTE DES ENCOMBRANTS – MAI 2020

Considérant que la situation de pandémie COVID-19 actuelle augmente la quantité de déchets domestiques dans les municipalités de la MRC et que le conseil a eu des discussions pour d'offrir une collecte supplémentaire d'encombrants en mai 2020;

Considérant que le budget 2020 prévoit deux collectes d'encombrants pour l'année 2020, soit en juillet et en octobre;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant la réouverture des écocentres dans la région à compter du 28 avril 2020;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux n'offre pas de collecte d'encombrants supplémentaire pour l'année 2020.

Adoptée.

2020-04-083

6g. REPORT DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Considérant que le Québec connaît une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-014 émis par la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 avril 2020;

Considérant que l'arrêté ministériel prévoit que toute vente d'un immeuble à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires soit reportée après la fin de l'état d'urgence sanitaire;

Considérant les différentes directives annoncées par le gouvernement du Québec et la Direction de la santé publique;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux reporte la vente pour défaut de paiement de taxes prévue le 11 juin 2020 au 10 septembre 2020.

Adoptée.

7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-04-084

7a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2020-02-03 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER-DE-CHAMPLAIN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2020-02-03 de la municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Bécancour – projet de règlement modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'autoriser certains usages agricoles à l'intérieur de l'affectation industrielle lourde;
- ii. MRC de Portneuf – adoption du règlement numéro 394 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Deschambault-Grondines;
- iii. MRC de Maskinongé – adoption du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé afin d'autoriser la garde de poules à des fins récréatives dans les zones d'aménagement en réserve ainsi que pour autoriser les parcs et espaces verts dans l'affectation industrielle régionale;

2020-04-085

7c. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION PROCHAINE DU RÈGLEMENT 2020-122 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Avis de motion est donné par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC des Chenaux, il sera adopté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

2020-04-086

7d. RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-122 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que la municipalité de Saint-Stanislas a transmis à la MRC une demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir son périmètre d'urbanisation;

Considérant qu'une demande d'exclusion de la zone agricole soumise par une municipalité locale doit être appuyée par la MRC comme l'exige le deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA;

Considérant que cette demande est tout à fait justifiée compte tenu du peu d'espace vacant disponible pour répondre aux besoins de la croissance résidentielle à court et moyen termes;

Par ces motifs, il est proposé par Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le projet de règlement 2020-122 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Il est également résolu d'adopter le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 2020-122.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-04-087 7e. **RÉSOLUTION DE DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2020-122 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2020-122 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC des Chenaux demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le projet de règlement 2020-122 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

2020-04-088 7f. **RÉSOLUTION POUR L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2020-122 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet règlement 2020-122 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC des Chenaux tienne, sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, une assemblée publique de consultation sur le projet règlement 2020-122 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Que le secrétaire-trésorier fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

8. RAPPORTS

8a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois de mars 2020.

8b. COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du Comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour le mois de mars 2020, préparé par notre agente de développement culturel.

8c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du Comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du Comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du Comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du Comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, président du Comité de la communauté entrepreneuriale, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

8h. COMITÉ TOURISTIQUE

Madame Diane Aubut, présidente du Comité touristique, résume le rapport d'activités pour le mois de mars 2020, préparé par notre agente de développement touristique.

9. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-04-089

10a. DEMANDE DE MORATOIRE

Considérant la situation actuelle en lien avec la pandémie mondiale (COVID-19);

Considérant les demandes de moratoires reçues de la part des entreprises ayant un prêt avec la MRC des Chenaux;

Considérant les recommandations du comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise qu'un moratoire de remboursement de trois (3) mois, renouvelable au besoin, sur le capital et les intérêts, soit donné aux huit (8) entreprises suivantes :

- Fief d'Orvilliers – sur les deux prêts
- Bisonnière – sur les deux prêts
- Patricia René (Ognons Divins)
- Pranasens - sur les deux prêts
- Création MP
- Mercier autoroute 40
- Carrosserie ST
- Carl Bistodeau

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

De plus, si d'autres entreprises détenant des prêts avec la MRC des chenaux en font la demande, le moratoire de trois (3) mois, renouvelable au besoin, leur sera aussi autorisé selon la recommandation du comité d'investissement commun.

Que monsieur Gérard Bruneau, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer les documents nécessaires à ce moratoire, pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

11. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

12. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Le projet « Plateforme agricole de la Mauricie » a été choisi et priorisé par les membres du comité régional de sélection de la Mauricie;
- b. Tremblay Bois Avocats – Gestion contractuelle – Adjudication de contrats – Transport adapté et collectif des Chenaux;
- c. Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec – Mesure 13.1 Soutien aux actions en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu – Des Chenaux Récolte – Démarrage;
- d. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Fonds régions et ruralité – Volet Soutien au rayonnement des régions;
- e. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation – Projet plateforme agricole en Mauricie;

13. POUR VOTRE INFORMATION

13a. ANNULATION DE LA JOURNÉE DE LA FAMILLE

La Journée de la Famille, devant avoir lieu dans la municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain en 2020, sera annulée étant donné les circonstances de pandémie de COVID-19.

13b. ENTENTE RELATIVE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente.

13c. RAPPORT FINAL – PLACE AUX JEUNES MRC DES CHENAUX 2019-2020

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport.

14. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est présenté.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-04-090

16. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-neuf heures quarante-huit (19 h 48), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET